

Lyon, le 27 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Insertion : La Métropole de Lyon accompagne les communes dans la mise en œuvre d'actions d'insertion des publics éloignés de l'emploi

Dans le cadre du Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2022-2026, la Métropole de Lyon a voté au conseil Métropolitain plus de 425 000 euros de financements aux communes pour accompagner les publics éloignés de l'emploi.

Elle alloue un budget de 288 740,52 € pour soutenir les communes dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets (mobilité, culture, emploi) à l'échelle de chaque Conférence territoriales des Maires.

Quelques exemples de projets financés :

- Ouest Nord Val d'Yzeron : Développer une auto-école sociale (Code Ouest) avec un diagnostic de la mobilité, et des savoirs de base ainsi qu'une évaluation de la conduite.
- Plateau Nord : Tester une crèche éphémère pendant les Réunions Information Orientation (RIO). L'objectif est de favoriser l'entrée en parcours des bénéficiaires du RSA en aidant les nouveaux entrants sans moyen de garde pour leur(s) enfant(s) en bas âge -de 10 semaines à 5 ans révolus- à assister à leur RIO.
- Lyon : Développer le pouvoir d'agir des femmes pour surmonter des situations de violences sexistes et sexuelles. S'appuyer sur la pratique du vélo comme outil de remobilisation de l'estime de soi et facilitateur d'un retour à l'emploi.

Elle a également accordé aux communes une enveloppe de 136 655,37 € afin d'alimenter les Fonds d'aides aux jeunes (FAJ) sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Depuis 2022, ce sont ainsi plus de **3 000 jeunes qui ont pu bénéficier d'une ou de plusieurs aides du FAJ** via les Maisons de la Métropole de Lyon, les Centres Communaux d'Action Sociale et les Missions Locales.

Service Presse - Métropole de Lyon

Arnaud Mahot

amahot@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 60 69 00 48

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Ces aides couplées à un **renforcement des liens entre la Métropole de Lyon et l'action locale répondent à un souci d'adaptabilité et d'efficacité des politiques publiques** en matière d'accompagnement des jeunes.

C'est également une marque de confiance de la Métropole à l'égard des communes, mieux outillées pour apporter des réponses adéquates aux jeunes bénéficiaires.

Aussi, et toujours dans l'objectif de renforcer sa collaboration avec ses territoires, **la Métropole de Lyon signe pour la première fois une charte de partenariat avec les 10 Missions Locales** afin d'accompagner les jeunes dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Aujourd'hui, les Missions Locales accompagnent **18 000 jeunes par an et 80 % des jeunes bénéficiant du Revenu solidarité jeunesse**. Cette collaboration renouvelée permet de faciliter les interactions entre **les Missions Locales et les différentes directions de la Métropole de Lyon** qui interviennent sur le champ de l'insertion et de la jeunesse.

Service Presse - Métropole de Lyon

Arnaud Mahot

amahot@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 60 69 00 48